



## **CR CATSIS du mercredi 27 mars 2019**

### **CAT 2019-001 : Compte de gestion – Exercice 2018**

### **CAT 2019-002 : Compte administratif – Exercice 2018**

### **CAT 2019-003 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018**

C'est un budget 2018 atypique qui est présenté car avec une augmentation des opérations (+15 000 soit 12,31%), dont presque 16 % de SAP, le SDIS 33 dépasse les 100 000 interventions et termine l'année avec un excédent de 3,5 millions d'euros. Soit – 2 % du budget.

Ce résultat est dû à une bonne exécution du budget. Les charges de personnel sont de 87,19 %

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées pour l'essentiel des contributions et participations de collectivités publiques (94,73%). Celles-ci augmentent de 1 % par rapport à 2017, les deux plus importantes provenant du Département (89 116 000 €) et de Bordeaux Métropole (60 035 250,69 €).

*Commentaire : nous pouvons constater que notre SDIS est bien géré car les comptes sont positifs et encore mieux avec un excédent.*

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

### **CAT 2019-004 : Admission en non valeur de produits irrécouvrables et remise gracieuse de dette**

Le 16 mars 2018, Madame le Payeur Départemental de la Gironde a transmis à notre Établissement une liste de 7 titres de recettes qu'elle n'a pas pu recouvrer.

Seuls 4 dossiers peuvent faire l'objet d'une admission en non valeur, les 3 autres nécessitant des éléments d'information complémentaires (9 252,75 €)

*Commentaire : Il s'agit de recettes que les débiteurs doivent au SDIS mais pour lesquels cela n'a pas aboutit.*

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

### **CAT 2019-005 : Gestion pluriannuelle des dépenses d'investissement - actualisation des autorisations de programme**

- l'opération du CIS de Libourne est terminée
- Le CIS Bordeaux Rive droite et CTA de repli : le permis de construire a été refusé car le règlement ZAC n'a pas été signé par Bordeaux Métropole. Le permis va être à nouveau déposé en avril.
- rénovation et extension du centre de formation de Salles. (nouveau programme)

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

### **CAT 2019-006 : Contributions 2019 des communes et EPCI au budget du SDIS 33 - modification des collectivités contributrices**

- les communes de Blaignan et Prignac-en-Médoc, deviennent la commune de Blaignan-Prignac
- les communes de Arbis et Cantois deviennent la commune de Porte de Benauges,
- les communes de Marcillac et Saint-Caprais-de-Blaye, deviennent la commune de Val-de-Livenne.



*Commentaire : Il s'agit d'une régularisation administrative*

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**CAT 2019-007 : Budget supplémentaire – Exercice 2019**

Le présent projet de budget supplémentaire a pour objet, d'une part, d'intégrer les résultats et restes à réaliser de l'exercice 2018 et, d'autre part, de procéder à divers ajustements du budget primitif 2019 voté le 14 décembre dernier.

Objectif en recettes des contributions : 1,2 million d'euros des communes et EPCI et pour la métropole après signature, à terme 1,5 million + 1,2 million en investissement.

Pour information, chaque jour des gilets jaunes coûte au SDIS 33, avec la mise en place du dispositif, 47 000 euros.

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**CAT 2019-008 : Neutralisation de l'amortissement des immeubles – Exercice 2019**

L'amortissement est une technique comptable permettant d'assurer la charge du renouvellement du patrimoine de l'Établissement. L'amortissement du mobilier et de l'immobilier est obligatoire (4,5 millions d'euros neutralisés)

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**CAT 2019-009 : Acquisition d'un terrain nu sur la commune de Monségur**

L'acquisition de ce terrain empêchera des constructions à proximité immédiate du centre tout en permettant d'éventuels futurs aménagements ou agrandissements permettant également de faire une réserve foncière pour un coût de 20 000 euros

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**CAT 2019-010 : Modifications parcellaires du terrain d'assiette du CIS de Saint Symphorien**

Le SDIS 33 a pour projet de mettre aux normes la station carburant ainsi que les aires de lavage et de désincarcération du CIS de Saint-Symphorien et de clôturer le site.

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**CAT 2019-011 : Transfert en pleine propriété de la Tour A de l'immeuble Pierre 1<sup>er</sup> et de places de stationnement**

À l'issue de ce transfert, l'ensemble du site Pierre 1<sup>er</sup> appartiendra au SDIS 33.

Ce transfert présente un intérêt avéré pour l'établissement, propriétaire de l'ensemble des autres lots de copropriété depuis le mois de mai 2018. Cela lui permettrait également de réduire ses coûts de fonctionnement, ainsi que d'optimiser le statut juridique de ses biens immobiliers et de rationaliser l'implantation de ses services sur ce site.

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**



**CAT 2019-012 : Détermination des ratios taux de promotion applicables pour l'avancement de grade des PATS**

**CAT 2019-013 : Détermination des taux de promotion applicables pour l'avancement des officiers de SPP de catégorie B**

**CAT 2019-014 : Détermination des taux de promotion applicables pour l'avancement de grade des agents SPP de catégorie C**

Adoption d'un taux maximum de 100 % sauf de caporal à caporal-chef à 14 % en 2019 puis 100 % à partir de 2020.

*commentaire : cela ne veut pas dire, bien sûr qu'il y aura 100 % de nomination*

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**CAT 2019-015 : Réactualisation du recueil de procédures et de gestion du temps de travail**

réactualisation des fiches : 7 : Congés annuels - 40 : mise à disposition - 44 : CET

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**CAT 2019-016 : Document unique d'évaluation des risques professionnels et plan d'actions associé**

L'exploitation continue de ce document a permis d'établir un plan d'actions, joint à la présente demande d'avis, visant à supprimer ou limiter les risques professionnels sur les différents sites de travail des personnels du SDIS.

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**CAT 2019-017 : Modification de l'annexe au règlement intérieur du SDIS 33 - Prévention des risques liés à la consommation d'alcool et de substances psychoactives**

L'Arrêt du Conseil d'État n° 394178 en date du 5 décembre 2016 autorise désormais les employeurs à pratiquer des contrôles visant à détecter une consommation récente de substances stupéfiantes auprès des personnels occupant un poste à risque ou de sécurité.

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**CAT 2019-018 : Charte relative au fonctionnement de la cellule audiovisuelle du service communication-protocole du SDIS 33**

Afin d'assurer un fonctionnement de la cellule audiovisuelle conforme aux différentes réglementations en vigueur, il est proposé d'instaurer une charte abordant l'ensemble des aspects inhérents à cette entité.

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**CAT 2019-019 : Modification de l'organigramme du service cartographie**

Afin de faciliter différentes évolutions en matière de missions exercées et d'encadrement, il est proposé une adaptation de l'organigramme du Service Cartographie.

- 1/ Transformation du Bureau « Interface Groupements » en « Section Liaison/Secrétariat »
- 2/ Encadrement du service Cartographie

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**CAT 2019-020 : Référencement DATADOCK du SDIS 33 : conditions générales de réalisation des prestations****CAT 2019-021 : Référencement DATADOCK du SDIS 33 : règles de formation**

Une loi de 2014 a confié aux financeurs de la formation professionnelle la responsabilité du suivi et du contrôle de la qualité des organismes de formation avec lesquels ils travaillent.

Le SDIS 33 a souhaité s'engager dans cette démarche qualité et de référencement, afin que les entreprises privées qui sollicitent l'établissement pour des prestations de formation professionnelle puissent être financées par leur OPCA (organisme paritaire collecteur agréé).

*exemple : formation au port de l'appareil respiratoire isolant, équipier de 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> intervention, etc.*

Afin de répondre aux différents critères et indicateurs de qualité, le SDIS 33 a été amené à rédiger des conditions générales de réalisation des prestations

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**CAT 2019-022 : Projet de convention SDIS-COS**

Une nouvelle convention a été élaborée.

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**CAT 2019-023 : Autorisation à signer le renouvellement de la convention interdépartementale d'assistance mutuelle et de coopération arrêtée avec le SDIS 47**

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**CAT 2019-024 : Convention relative au remboursement des interventions du SDIS 33 dans le cadre de l'activité du SMUR relevant du CHU de Bordeaux – Exercice 2018**

*commentaire : le litige qui concerne la rémunération des transports de personnes depuis plusieurs années devraient se régler dans les prochains jours. En 2018, 4632 transports ont été effectués mais le CHU n'entend en rémunérer que 1966, au motif que les interventions du SMUR consécutives à des prompts secours ou à des interventions sur lieu public n'ont pas à être prises en compte.*

Le TA de Bordeaux a donné raison au SDIS et attend dans les prochains jours le résultat de l'appel.

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**CAT 2019-025 : Convention tripartite entre le SDIS 33, Bordeaux Métropole et la Caisse de Secours des sapeurs- pompiers de la CUB**

Suite à un contrôle de l'URSAFF à Bordeaux métropole, une convention est proposée pour régulariser cette situation.

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**CAT 2019-026 : Autorisation de représentation du SDIS par un avocat devant le conseil de discipline départemental des SPV**

De plus en plus de SPV engagent un avocat lorsqu'ils passent en conseil de discipline. Pour être équitable, le SDIS 33 se fera représenter également par un homme de loi.

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**CAT 2019-027 : Autorisation à adopter un avenant à la convention signée avec la Préfecture de la Gironde pour transmettre par voie électronique les actes administratifs soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire**

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**CAT 2019-028 : Mise en réforme de divers mobiliers et d'équipements****CAT 2019-029 : Sortie de matériels informatiques et télécommunications de l'actif du SDIS****CAT 2019-030 : Mise en réforme de véhicules et divers matériels****CAT 2019-031 : Mise en réforme de véhicules et divers matériels**

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**CAT 2019-032 : Demande de remise gracieuse d'un trop perçu et annulation partielle de la dette**

**Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE**

**INFORMATION Souscription d'un emprunt de 5 000 000 € auprès de la Banque Postale**